



PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS.
JEUNES DIPLÔMÉS, CADRES EN RECHERCHE D'EMPLOI.

Activités nouvelles, nouvelles compétences.

Direction de l'emploi, des solidarités et de la ville

Provence-Alpes-Côte d'Azur, *notre région*





Photo Waitis

Éditorial

Faire coïncider les besoins des entreprises et les projets des demandeurs d'emploi, permettre l'émergence de compétences nouvelles dans les TPE/PME-PMI, tel est l'objectif de l'opération « Activités nouvelles – nouvelles compétences ». Concrètement, ce dispositif, qui prend la forme d'une formation diplômante, met un stagiaire en situation de pilotage de projet au sein de l'entreprise. L'approche individualisée favorise un meilleur suivi du stagiaire. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le dispositif doit déboucher sur l'établissement de 150 projets d'entreprises, que la Région cofinancera à parité avec l'entreprise concernée. Au terme de six mois, le but est la création d'un nouvel emploi dans l'entreprise. Cet outil s'intègre dans un ensemble de mesures en faveur des petites et moyennes entreprises : aides au montage de projets, par l'intermédiaire notamment du réseau régional des plates-formes d'initiative locale, prêts régionaux à la création d'entreprise, aides à l'export, bourses à l'innovation et à l'utilisation des nouvelles technologies. Provence-Alpes-Côte d'Azur est leader pour la création d'entreprises : plus de 30 000 chaque année sur le territoire régional. Les créations d'activités nouvelles représentent une importante voie de sortie du chômage. Il s'agit d'une nouvelle initiative en faveur de l'emploi.

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le dispositif « **Activités nouvelles – Nouvelles compétences** » a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement d'un projet d'activité nouvelle dans les petites entreprises et les associations par l'intégration de nouvelles compétences d'encadrement assurant le pilotage du projet.

Ce dispositif s'adresse :

- côté Entrepreneur, aux petites entreprises régionales (ne dépendant pas d'un grand groupe) et aux associations locales,
- côté Pilote de projet, aux cadres en recherche d'emploi ou aux jeunes diplômés souhaitant mettre leurs compétences en pratique dans la conduite d'un projet en entreprise.

Au terme d'un stage d'une durée de 6 mois, le but pour l'Entrepreneur doit être d'avoir développé une nouvelle activité au sein de son entreprise ou de son association, pour le Pilote de projet d'avoir piloté efficacement son projet et validé son stage par l'obtention du diplôme de **Pilote de projet en TPE/PME-PMI**, d'avoir créé si possible son emploi dans l'entreprise.

Le dispositif met en œuvre une méthodologie innovante de formation du Pilote de projet (qui bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle continue), trouvant une application concrète dans le développement d'un projet au sein d'une entreprise ou d'une association.

Les projets accompagnés par le dispositif « **Activités nouvelles – Nouvelles compétences** » peuvent recouvrir différents domaines tels que :

- la mise au point d'un nouveau bien ou service,
- le lancement d'un nouveau produit,
- la création d'un service commercial ou export,
- l'intégration d'un nouveau savoir-faire,
- la mise au point de méthodes de gestion,
- la structuration de l'informatique,
- la mise en œuvre d'une démarche qualité, etc.



Le dispositif prévoit un véritable accompagnement de l'Entrepreneur lors des différentes phases de sa mise en œuvre :

expertise du projet, explicitation, aide au recrutement du Pilote de projet, accompagnement économique et pédagogique, suivi de la pérennisation de la nouvelle activité de l'entreprise et de l'emploi.

Cet accompagnement est assuré pour le compte de la Région par un Promoteur local : Chambre consulaire, Union patronale ou organisme spécialisé.

De même, le dispositif assure au Pilote de projet un soutien économique, technique et pédagogique au travers :

- d'un outil multimédia dénommé *@ppui*, fournissant au stagiaire une méthodologie rigoureuse et 4 modules de formation,
- de formations à la carte,
- d'un tutorat interactif permanent.

Le suivi technique et pédagogique est assuré pour le compte de la Région par le Centre régional du Conservatoire national des arts et métiers (CR - CNAM).

De même, c'est le CNAM qui délivre le certificat de compétence *Pilote de projet en TPE/PME-PMI*.

*



CONTACTS

Centre régional du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)

Monsieur Damien Brochier

Cellule technique et pédagogique du dispositif
« activités nouvelles, nouvelles compétences »

Place des abattoirs

360, chemin de la Madrague-Ville

13444 Marseille cedex 15

Tél. 04 91 60 79 02 - E-mail : brochier.cnam@e2c-marseille.net

Direction de l'emploi, des solidarités et de la ville

Service emploi

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de la Région - 27, Place Jules Guesde

13481 Marseille cedex 20

Tél. 04 91 57 55 15 - Fax 04 91 57 55 16

Site web de la Région : www.cr-paca.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur